

Règlement de l'internat B.T.S.

L'hébergement à l'internat est un service.

Les demandes d'inscription à l'internat sont étudiées en juillet. La réponse de l'établissement est donnée dès que possible en fonction des possibilités (nombre de demandes tous niveaux confondus ...)

Le fait que les jeunes inscrits en B.T.S. suivent leur formation en lycée, leur confère un statut d'élève.

Ceci ajouté à la configuration des locaux, implique les horaires et contraintes exposés ci-dessous.

L'inscription à l'internat vaut engagement de se conformer pleinement au présent règlement.

N.B. : Le cas échéant, l'établissement contactera directement les élèves de B.T.S. qui sont majeurs. Les demandes et justifications de ces élèves sont suffisantes ce qui signifie que les parents ne sont pas nécessairement contactés (sauf demande contraire du jeune et de ses parents - Cf fiche d'inscription).

Horaires et organisation générale :

17h30 - 18h25	Possibilité d'accès au dortoir, détente, clubs.
18h30 - 18h50	Possibilité d'accès au Restaurant scolaire.
19h15	De nouveau, possibilité d'accès au dortoir (calme et silence de rigueur)
20h45	Appel par un assistant d'Education (présence obligatoire des élèves dans leur dortoir) Travail, toilette, lecture ou détente dans le respect d'autrui .
22h	Fin de la toilette. Le calme doit régner . Plus de déplacement entre les chambres.
22h30	Seules les lumières individuelles sont tolérées.
6h45	Lever.
7h00	Petit-déjeuner (accès au self jusqu'à 7h30).
7h15	Fermeture des dortoirs par les surveillants.

N.B. : Les mercredis après-midi de 15h30 à 17h30 l'ouverture du dortoir est possible avec réserve de conditions suspensives (**si non respect des conditions ci-dessous le dortoir sera fermé immédiatement et sans recours**) :

- une charte est écrite par les élèves du dortoir,
- deux élèves internes sont responsables et notent les présents,
- les règles de vie sont identiques au fonctionnement habituel de l'internat.

Les mardis et jeudis, possibilité de télévision à partir de 20h30 jusqu'à 22h30 (sur inscription auprès des CPE). Une équipe d'internes établira chaque semaine le programme et le transmettra au CPE.

Des clubs pourront fonctionner ces 2 jours de 17h30 à 18h45 et de 20h30 à 21h30.

Les mardis, possibilité d'aller au cinéma Chanteclerc pour les élèves qui auront complété le document prévu et *sous réserve d'une bonne tenue*.

Activités et sorties en soirée : les élèves autorisés (demande écrite), qui participent après 20h45 à des activités à l'extérieur du lycée, rentreront par la rue Commandant Bulle (Une sonnette pour prévenir le surveillant est prévue).
Le cas échéant, il est possible de réserver un repas froid en le signalant au bureau vie scolaire avant 10h le jour même.

Attention : aucun retour ne sera accepté après 21h30 (délai de rigueur).

Règles de vie :

La vie collective implique des conduites individuelles responsables et sereines, afin que le contexte de l'internat crée pour tous une atmosphère de travail, de réussite et d'épanouissement humain.

La règle fondamentale, c'est le respect de l'autre et des autres, du matériel, des installations et du personnel de l'établissement.

Prises dans le sens de l'apprentissage de la responsabilité et du respect d'autrui, les règles de vie ne sont pas contraignantes.

◆ Durant la période de travail des lycéens (19h30/20h30), **le calme absolu et le silence s'imposent.**

◆ En début d'année, les élèves s'installent dans une chambre dans le dortoir indiqué. Ils peuvent éventuellement en changer durant la première quinzaine en accord avec les CPE. Les élèves établissent un état des lieux : ils sont responsables du mobilier mis à leur disposition. Les dégradations leur seront facturées.

◆ Les chambres peuvent être décorées de quelques posters et photos *dans les zones réservées à cet effet*. Les affichages licencieux ou vantant des produits illicites (ou alcools) sont interdits.

Les élèves doivent veiller à la **bonne tenue de leur chambre**. Chaque matin (avant de quitter le dortoir) : les élèves font leur lit, mettent les poubelles devant la porte de leur chambre, *retournent leur chaise sur le bureau* (pas de serviette sur les radiateurs, pas de sacs sur le sol, pas de flacons dans la douche, le bureau rangé et propre).

Des poubelles sont à disposition des élèves pour effectuer le tri sélectif.

◆ **Avant de quitter le dortoir (chaque matin)** : les élèves font leur lit, mettent les poubelles devant la porte de leur chambre, *retournent leur chaise sur le bureau*.

◆ Biscuits et friandises sont tolérés pour un usage personnel, à l'exclusion de toute autre denrée périssable.

◆ Pour des raisons de sécurité, l'introduction et l'usage d'appareils chauffants et de lampes de chevet sont rigoureusement interdits.

◆ **L'introduction et l'usage d'appareils de radio, télé ... ne sont pas tolérés** : seuls les MP3 non sonorisés sont autorisés, ainsi que les outils **portables** à usage pédagogique. Cet usage se fait sous l'entière responsabilité des élèves : l'établissement ne saurait être tenu pour responsable en cas de détérioration ou vol.

◆ **Tout déplacement dans l'internat (d'un dortoir à l'autre) est interdit.**

◆ Le mardi de 20h00 à 22h30, les élèves peuvent se rendre au cinéma d'Ugine, à condition de rendre le document prévu à cet effet et de le signaler au **CPE de service avant 18h30**. Le retour doit s'effectuer dans le calme (entrée rue commandant Bulle). Le déplacement se fait obligatoirement à pied.

◆ Des casiers sont mis à la disposition des internes (couloir derrière le bureau des CPE). En début d'année, un casier est attribué à chaque élève.

◆ Le manque de sommeil étant préjudiciable au bien-être mais également aux apprentissages, nous conseillons aux jeunes de ne pas veiller trop tard et de se rapprocher de ce qui est prévu pour les lycéens (extinction des feux à 22h30). La cohabitation avec les lycéens nécessite l'extinction des lumières (autres qu'individuelles) à 22h30.

◆ Une bagagerie est à disposition des internes, le lundi matin et le vendredi, pour déposer leurs sacs d'internat. Elle sera ouverte :

- le lundi matin de 7h30 à 8h, puis le soir de 17h20 à 17h30
- le vendredi de 7h30 à 8h, de 11h50 à 12h, de 13h25 à 13h35, de 15h20 à 15h30 et de 17h20 à 17h30.

Il n'y aura **pas d'autres ouvertures dans la journée**. Les élèves doivent déposer et/ou prendre leurs sacs sans autre opération (On n'ouvre pas son sac dans la salle des sacs...)

◆ **Aucune brimade**, de la part d'un ou plusieurs élèves à l'encontre d'un autre élève, qui semble au départ anodine mais qui peut vite dégénérer en forme de **bizutage**, **ne sera tolérée**.

Rappel : le bizutage est un délit, et tombe sous le coup de la loi.

Absence de l'internat :

1) *Absence régulière :*

La présence à l'internat est obligatoire du lundi matin au vendredi matin. Toutefois, si l'emploi du temps des classes le permet, les internes peuvent rentrer chez eux pour y passer la nuit **après avoir déposé une demande écrite** pour l'année entière.

2) *Absences exceptionnelles :* **toute absence exceptionnelle doit être sollicitée par écrit** auprès des CPE.

NUL NE PEUT QUITTER L'INTERNAT SANS L'ACCORD DES C.P.E.

Alcool / tabac / produits illicites :

L'usage et la possession d'alcool ou de substances illicites sont formellement interdits à l'internat (tout comme dans l'ensemble du Lycée). Tout interne sous emprise alcoolique ou essayant d'introduire des boissons alcoolisées ou de

substances illicites sera passible d'une exclusion temporaire ou définitive. Il est rappelé qu'il est formellement interdit de fumer dans les locaux de l'internat.

Sécurité :

Chaque trimestre, l'établissement organise un exercice de sécurité spécifique à l'internat. Dans chaque dortoir, les consignes, plans d'évacuation et de confinement sont affichés sur la porte principale : ils rappellent les instructions qui garantissent la sécurité de chacun en cas de sinistre.

Punitions et sanctions :

Tout manquement aux règles de vie et tout comportement mettant en danger la sécurité de tous, pourra entraîner des punitions ou sanctions prévues dans le règlement intérieur du lycée (notamment, une exclusion temporaire ou définitive de l'internat).

Hygiène de vie et santé:

Il est impératif d'apporter un matériel de couchage complet (drap, taie) qui sera changé au minimum chaque quinzaine.

En cas de souci particulier, l'infirmière est présente trois soirées par semaine.

Tous les médicaments **doivent** être déposés à l'infirmerie avec un double de l'ordonnance médicale.

En cas d'urgence médicale, le lycée contactera le 15.

Délégués de l'internat :

L'internat est considéré comme une classe et à ce titre les internes éliront 2 délégués titulaires ainsi que 2 délégués suppléants. Ces délégués ont le même rôle de représentation et d'animation que les délégués de classe.

Trousseau de l'élève interne :

En plus du nécessaire de toilette et du linge pour la semaine, prévoir :

- Une paire de pantoufle
- Une alèse 80/200 (obligatoire)
- Un drap housse et une couette avec housse de couette à changer tous les 15 jours au minimum (Les sacs de couchage sont interdits)
- Un oreiller et une taie (le lycée peut fournir un polochon sur demande)
- Deux cadenas, un pour l'armoire de la chambre et un pour le casier alloué à l'année dans le couloir derrière les bureaux de la vie scolaire. Le double des clés peut être déposé au bureau des CPE (ce double peut dépanner...)